

**Province de Québec
M.R.C. d'Arthabaska
Municipalité de Saint-Albert**

Ouverture de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Albert, tenue le 10 juillet 2017 à 19h00, au bureau municipal, 1245, rue Principale.

Sont présents :

Diane Kirouac, conseillère
Colette Gagnon, conseillère
Dominique Poulin, conseiller
Mélanie Vogt, conseillère
Michel Ducharme, conseiller

Tous formant le quorum sous la présidence du maire, Monsieur Alain St-Pierre. Madame Suzanne Crête, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de la réunion.

La séance ordinaire est ouverte à 19 h 00.

Ordre du jour

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
2. Adoption des minutes de la séance ordinaire du 5 juin 2017 ;
3. Adoption des comptes pour la période du 5 juin au 10 juillet 2017 et du journal des salaires ;
4. Période de questions de l'assistance ;
5. Avis de motion d'adoption du règlement 2017-09 - Réduction de la limite de vitesse de la rue Principale ;
6. Demande de dérogation - construction d'un garage au 1920, rue Principale ;
7. Résolution de la composition du nouveau C.A. de l'OMH ;
8. Modification aux règlements d'urbanisme / zone M-5 ;
9. Résolution programmation de la TECQ 2014-2018 ;
10. Résolution couverture Internet sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ;
11. Permis de lotissement Ferme Landrynoise inc. ;
12. Dossier clôture - marge latérale - rue Binette ;
13. Arrakis – étude hydrogéologique ;
14. Discussion sur l'esthétique d'une remise via un conteneur ;
15. Suivi de dossiers et lecture de la correspondance ;
16. Varia ;
17. Période de questions de l'assistance ;
18. Levée de la séance ordinaire du 10 juillet 2017.

Mot du maire

Le maire, Monsieur Alain St-Pierre, souhaite la bienvenue à tous. Il mentionne que le 6 août prochain aura lieu le championnat québécois CLM par équipe. Il invite également la population le 19 août pour la journée familiale « St-Albert en fête ». Il souhaite à tous de belles vacances et précise que la prochaine réunion se tiendra le 28 août. Monsieur St-Pierre souligne que la rencontre est enregistrée pour permettre une facilité lors de la rédaction écrite du procès-verbal.

2017-112

Adoption de l'ordre du jour

Proposé par Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que le point 6 soit retiré de l'ordre du jour.

Que l'ordre du jour du 10 juillet soit adopté tel que proposé.

Que le varia demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-113 Adoption des minutes de la séance ordinaire du 5 juin 2017

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que le procès-verbal du 5 juin soit adopté tel que rédigé.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-114 Approbation des comptes et du journal des salaires pour la période du 5 juin au 10 juillet 2017

Proposé par Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'adopter le registre des salaires, tel que présenté au journal des salaires, et les comptes à payer, tels que présentés au journal des déboursés. Une copie de chaque registre a été remise à chacun des membres du conseil lors de la séance par la directrice générale et secrétaire-trésorière.

Et, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers, d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à payer les dit comptes à payer :

Registre des chèques #3949 à #3995 au montant de 85 933.02\$

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-hauts.

Signé, ce 10 juillet 2017.

Suzanne Crête, g.m.a.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-115 Madame Mélanie Vogt, conseillère, donne avis de motion que sera adopté à une séance ultérieure le règlement no 2017-09 réduisant la limite de vitesse de la rue Principale. Une copie dudit projet de règlement est remise aux membres du conseil, le tout conforme à la loi.

2017-116 Regroupement des OMH – Composition du C.A. permanent

Attendu que lors de la dernière rencontre du comité de transition et de concertation des OMH le 13 juin dernier, il a été convenu que la composition du C.A. permanent revenait aux maires de chacune des municipalités d'en décider la composition.

Attendu qu'à la suite de cette rencontre la composition du nouvel office sera la suivante :

- Trois représentants nommés par la Ville de Victoriaville ;
- Un représentant nommé par la Ville de Warwick ;
- Deux représentants nommés par la Ville de Daveluyville ;
- Un représentant nommé par la Municipalité Saint-Albert ;
- Deux locataires nommés par l'ensemble des locataires des offices ;
- Deux représentants des locataires élus parmi l'ensemble des locataires des offices de Victoriaville - Warwick, Daveluyville et Saint-Albert ;

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la proposition faite par l'ensembles des maires des municipalités ayant un OMH soit accepté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-117

Regroupement des offices d'habitation sur le territoire de la MRC d'Arthabaska

Attendu que la Société d'Habitation du Québec (SHQ) souhaite le regroupement des offices d'habitation ;

Attendu que ces regroupements doivent se réaliser sur une base consensuelle ;

Attendu qu'un plan d'affaires sur le projet de regroupement a été élaboré par les représentants des OMH et des municipalités du territoire, en rencontres de CTC ;

Proposé par Madame Diane Kirouac, conseillère

Et **résolu** que le conseil municipal recommande favorablement le dépôt du plan d'affaires à la Société d'Habitation du Québec sous forme d'intention, aux fins d'analyses du projet de regroupement des offices d'habitation de la MRC d'Arthabaska.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-118

Modification aux règlements d'urbanisme / zone M-5

Attendu que Monsieur Karl Langlois, résidant au 530, rue Principale ;

Attendu que Monsieur Langlois possède trois chevaux sur sa propriété ;

Attendu que cette propriété est située en zone mixte (M-5) et que selon le règlement municipal, garder des animaux de ferme dans cette zone est interdit ;

Attendu que Monsieur Langlois a demandé une modification de règlement afin d'y changer la zone en proposant de défrayer les coûts que cela implique ;

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère et **résolu** à majorité des conseillers

Qu'aucune mise à jour de la réglementation ne sera effectuée concernant ce sujet.

2017-119

Résolution programmation de la TECQ 2014 - 2018

Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018 ;

Attendu que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire ;

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

Que la municipalité s'engage à être la seule responsable à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toute sorte ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018.

Que la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire de la programmation des travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire.

Que la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à vingt-huit (28) dollars par habitant par année, soit un total de cent quarante (140) dollars par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme.

Que la municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires Municipales et de l'Occupation du Territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

Que la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-120

Résolution couverture Internet sur le territoire de la MRC d'Arthabaska

Attendu que la couverture internet est très variable sur le territoire de la MRC d'Arthabaska ;

Attendu que la MRC d'Arthabaska a entamé en juin 2016 une étude de faisabilité d'un projet collectif visant à brancher l'ensemble des résidences et des entreprises, peu importe leur emplacement sur le territoire de la MRC ;

Attendu qu'en mars 2017, le conseil de la MRC d'Arthabaska a autorisé le dépôt d'une demande de subvention de 10 400 000 dollars (10.4 millions) à deux programmes, soit « *brancher pour innover* » du gouvernement fédéral et « *Québec branché* » du gouvernement provincial ;

Attendu que l'annonce des projets retenus à ces programmes de subvention est attendue pour la fin de l'été 2017 ;

Attendu que des rencontres ont été organisées au mois de juin 2017 afin de répondre aux questions et interrogations des municipalités en lien avec le projet collectif de réseau de fibre optique présenté au conseil de la MRC d'Arthabaska ;

Attendu qu'avant d'aller plus loin avec les prochaines étapes du projet collectif, la MRC a besoin de connaître l'intérêt de chacune des municipalités à investir dans un tel projet et ce, même sans subvention ;

Attendu que la Municipalité Saint-Albert reconnaît que l'accès à des services de télécommunications fiables et rapides est un besoin essentiel de nos jours pour assurer le développement des municipalités ;

Attendu qu'un projet collectif de réseau de fibre optique permettrait de réduire les inégalités de services dans les petites municipalités, principalement en milieu rural ;

Attendu que la Municipalité Saint-Albert souhaite offrir des services de télécommunications de qualité à tous ses citoyens ;

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la Municipalité Saint-Albert confirme son intérêt de participer à un projet collectif de réseau de fibre optique, piloté par la MRC d'Athabaska.

Que la Municipalité Saint-Albert confirme à la MRC d'Athabaska sa pleine collaboration pour la suite des démarches du projet collectif.

Qu'une copie de cette résolution sera remise à la MRC d'Athabaska.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-121

Permis de lotissement Ferme Landrynoise inc.

Attendu que Ferme Landrynoise inc. a fait une demande de lotissement par l'entremise de l'arpenteur Monsieur Yves Drolet ;

Attendu que le plan de lotissement soumis est en référence avec le projet domiciliaire du promoteur DD955 inc. déjà en cours ;

Attendu que ce plan proposé comporte quatre (4) terrains ne respectant pas la réglementation au niveau de la profondeur ;

Attendu qu'il n'existe aucune façon de modifier la profondeur de ces quatre (4) terrains puisque des rues sont impliquées ;

Il est **proposé par** Monsieur Michel Ducharme, conseiller

Que le plan de lotissement de Ferme Landrynoise inc. soit accepté tel que déposé par Yves Drolet, arpenteur.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-122

Dossier clôture - marge latérale - rue Binette

Attendu qu'un citoyen a fait demande de permis afin d'installer une clôture sur sa propriété ;

Attendu qu'un permis a été émis par l'inspecteur municipal ;

Attendu que sur le plan d'implantation, le positionnement de la clôture laissait place à interprétation, ce qui occasionne, que la clôture ne respecte pas la distance permise de l'emprise de rue ;

Attendu que l'implantation de la clôture n'est aucunement une nuisance pour la visibilité des automobilistes ;

Attendu que l'installation est aménagée proprement ;

Il est **proposé par** Monsieur Dominique Poulin, conseiller

Que l'implantation de la clôture soit acceptée tel que construit.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-123

Gestion des eaux pluviales – Nouveau développement – Certificat de conformité

Attendu que dans le dossier du nouveau développement, le Ministère de Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) a demandé une mise à jour de l'étude hydrogéologique de la gestion des eaux pluviales de 2004 ;

Attendu que la compagnie Arrakis consultants inc. a déposé un rapport en lien avec cette étude ;

Attendu que ce rapport a été approuvé par le MDDELCC et que la municipalité peut maintenant faire une demande de certification de conformité au lieu d'une demande de C.A.

Attendu que pour ce faire, la municipalité doit produire un rapport afin de respecter le guide de gestion des eaux pluviales du MDDELCC ;

Attendu que la compagnie Les Services EXP ont soumis à la municipalité une offre de services pour la préparation de cette étude au montant de 1 800.00\$ avant taxes ;

Il est **proposé par** Madame Diane Kirouac, conseillère

Que la municipalité autorise Les Services EXP à procéder à cette étude.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-124 Élagage d'arbres – Soumission Guy Boucher

Attendu que sur la rue Des Pins, plusieurs arbres le long de la rue sont nuisibles et même dangereux ;

Attendu que la municipalité désire faire enlever tous les pins de cette rue ;

Attendu que la municipalité a reçu une offre de service de Monsieur Guy Boucher, élagueur, au prix de 3 500.00\$ taxes en sus, pour l'abattage, le ramassage et l'enlèvement des souches ;

Attendu que la compagnie Bois de Ville, ébéniste, a soumissionné l'abattage, le ramassage et l'enlèvement des souches à 13 000\$ taxes en sus ;

Il est **proposé par** Madame Mélanie Vogt, conseillère

Que le contrat d'abattage des vingt (20) pins soit donné à Monsieur Guy Boucher.

Que la totalité des souches et des résidus soient ramassés.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2017-125 Demande de commandite – Centre de prévention du suicide

Attendu que la municipalité a reçu une demande concernant la location de la salle du Pavillon Général Maurice Baril pour le 29 septembre prochain ;

Attendu que Madame Marie-Josée Labbé et Monsieur Luc Poyet, désirent organiser un événement bénéfique afin d'amasser des fonds pour le Centre de prévention du suicide de Victoriaville ;

Attendu que la salle est disponible à cette date ;

Il est **résolu** à l'unanimité des conseillers

Que la salle du Pavillon Général Maurice Baril soit offerte gratuitement pour l'évènement organisé par Madame Labbé et Monsieur Poyet.

2017-126 Levée de la séance ordinaire du 10 juillet 2017

Il est **proposé par** Madame Colette Gagnon, conseillère

Que la séance ordinaire du 10 juillet 2017 soit levée à 20h49.

Alain St-Pierre, maire

Suzanne Crête,
Directrice-générale /
Secrétaire-trésorière